Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉDUCTION DE LA CONCENTRATION EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES RIVIÈRES :

Projet pilote au Boiron de Morges

Le Boiron fait partie des cours d'eau vaudois où de nombreux phytosanitaires sont détectés : la qualité biologique du cours d'eau s'en ressent, passant de bonne à l'amont à très mauvaise à l'embouchure dans le lac. Pour lutter contre ce phénomène, la Confédération, le Canton et 13 communes concernées participent à un projet pilote qui repose avant tout sur la collaboration des agriculteurs. A ce jour, une trentaine d'entre eux se sont engagés à prendre des mesures spécifiques.

Des produits phytosanitaires sont détectés dans les eaux des rivières suisses. Comme les voies de pénétration des ces résidus et les mesures pour leur réduction sont multiples, la Confédération soutient cet essai pilote de 2005 à 2010 dans le canton de Vaud, dans le bassin versant du Boiron, rivière particulièrement touchée.

Pour enrayer le phénomène et restaurer la qualité des eaux dans toute la rivière, diverses mesures volontaires seront prises par des agriculteurs pour diminuer les apports aux eaux superficielles, parmi lesquelles : la substitution de produits, le désherbage mécanique, la lutte contre le ruissellement et l'érosion, la reconversion en agriculture biologique ou système équivalent, l'équipement des pulvérisateurs de cuves de rinçage, l'utilisation d'une station de lavage des pulvérisateurs à Denens, la formation continue, l'analyse des modes de production des exploitations et l'amélioration des locaux de stockage. Pour les surcoûts liés à ces mesures, les agriculteurs sont indemnisés à un montant à l'hectare variable selon les cultures.

Le coût total du projet, qui s'étend jusqu'en 2010, s'élève à Fr. 1'313'000, dont Fr. 760'000 proviennent de la Confédération, Fr. 493'000 du canton et Fr. 60'000 des communes.

L'ensemble des mesures vise un but commun : la préservation des ressources hydriques. La qualité des eaux superficielles et souterraines est souvent liée. Une diminution de la pression des résidus de traitement permettra d'améliorer la qualité de la rivière et de mieux gérer le risque de contamination des eaux souterraines.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 octobre 2005

DSE, Charles-Louis Rochat, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 DSE, Service des eaux, sols et assainissement : Philippe Vioget 021 316 71 80 et Raymond Vallier 021 316 75 64

Dossier presse07-10-05
Conf presse 07-10-05